



Suspension des Indemnités REP et REP+ pour les personnels sociaux, un scandale de plus !

COMMUNIQUÉ

Les personnels sociaux ont découvert sur leur paie de janvier 2023, que l'indemnité REP et REP+ n'avait pas été versée malgré une décision récente de justice qui contraint le ministère de l'Éducation nationale à le faire à tous les personnels (AED, AESH, AS).

Pour mémoire, les personnels sociaux bénéficiaient de cette indemnité REP suite à une première décision de Tribunal en 2019 répondant à une requête de la CGT Éduc'action sur le versement de cette indemnité. Si les autorités académiques ont tenté d'expliquer ce contretemps, cette suspension est incompréhensible et pénalisante pour les personnels !

Un nouveau décret paru le 8 décembre 2022 et une nouvelle circulaire ministérielle en préparation vont préciser le nouveau cadre réglementaire du versement des indemnités REP et REP+ qui semble très flou, y compris pour les services.

À ce jour, les modalités de versement pour les assistant·es de service social ne sont pas connues : l'indemnité REP sera-t-elle versée en totalité comme précédemment ou en fonction du temps de travail sur l'établissement du réseau comme c'est déjà le cas pour l'indemnité REP+ pour tous les personnels ? Selon les académies, le rétablissement du paiement avec effet rétroactif pourrait être effectué au mois de mars.

La CGT Éduc'action, engagée auprès des personnels, dénonce la gestion chaotique et amatrice, mais également le manque criant de communication et d'informations explicites en direction des personnels qui subissent la brutalité d'une mesure non préparée.

Cette décision ne fait que renforcer, à juste titre, le sentiment d'injustice et de manque de considération ressenti de la part des personnels par leur employeur, sentiment d'autant plus prégnant qu'ils sont toujours exclus du CTI (Complément de Traitement Indemnitare « Ségur »).

La CGT Éduc'action exige le versement de la totalité de l'indemnité REP à tous les personnels et continuera de mener la bataille pour que l'indemnité REP+ soit versée de la même manière dans son intégralité. Notre organisation continue aussi d'exiger, que le CTI soit enfin attribué à tous les personnels sociaux de l'Éducation nationale.

Montreuil, le 13 mars 2023